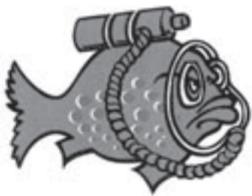


# SOS Loire Vivante

## infos

Octobre 2005

n° 48



SOS Loire Vivante

Membre fondateur des réseaux



### Assemblées générales extraordinaire et ordinaire

**Le Samedi 15 octobre 2005 à 15 h 00**  
Centre Roger Fourneyron (Salle 8)

- Assemblée générale extraordinaire : Réactualisation des statuts de l'association
- Assemblée générale ordinaire : rapport d'activités, rapport financier et perspectives, élection du conseil d'administration, présentation des projets et des activités 2006, questions diverses

A partir de 17 h 30 : Entracte conviviale avec les fameuses crêpes de Guy TRES-CARTE, suivi de :

Débat Public : Rétrocession des terrains et habitations de l'EPL dans la Haute Vallée de la Loire



### Une zone inondable sauvée des 2020s

Le PIG (projet d'intérêt général) du préfet de la Nièvre, qui autorisait la construction d'une ZAC sur 25 hectares dans une zone inondable, a été annulé par la cour d'appel de Lyon en mai dernier. Celle-ci a suivi les arguments de Loire Vivante NAC, qui attaquait le projet : l'emplacement destiné à la ZAC constitue bien un champ d'expansion de crue susceptible de stocker des volumes d'eau importants et d'être submergée par cinq mètres d'eau !!! La cour a estimé que la construction de la ZAC risquait de compromettre l'un des objectifs essentiels du SDAGE Loire Bretagne consistant à arrêter l'extension de l'urbanisation dans les champs d'inondation. Cet arrêt renforce la portée du SDAGE dont les préconisations et recommandations sont souvent ignorées.

### Dans ce numéro

**Page 2 :**

Projet d'aménagement routier dans les gorges de la Loire  
Des nouvelles du Mas de Bonnefont

**Page 3 :**

Poutès : Détruire un seul des trois barrages serait suffisant pour sauver le saumon  
Les associations angevines s'opposent au nouveau projet d'irrigation du Val d'Authion

Les grands gagnants de Rivières d'Images et Fleuves de Mots-Loire 2005

**Page 4 :**

La Directive Cadre Eau, une chance pour nos rivières ?  
Big Jump, un vrai succès au niveau européen !  
Colloque Risques et loisirs au bord des grands fleuves d'Europe

**Supplément :**

À votre avis ? Grande consultation citoyenne sur l'eau en Loire Bretagne jusqu'au 02 Novembre 2005

### Édito

#### Terrains de la Haute Vallée de Loire : statu quo insupportable !...

L'EPL et l'Agence de l'eau ont proposé au Conseil Général de Haute Loire de lui rétrocéder les terrains de la Haute Vallée de Loire pour l'Euro symbolique (environ 524 ha originaires achetés pour le projet aujourd'hui abandonné de Serre de la Fare). C'était il y a 8 mois déjà ! Et depuis ? Rien ! Aucun signe de vie sur ce dossier, le Conseil Général ne se prononce pas... Il semble qu'aucun débat ne soit prévu sur le sujet et SOS Loire Vivante n'a pas été consultée malgré plusieurs relances dans la presse et une lettre ouverte en juin dernier demandant une accélération du dossier (adressée notamment à l'EPL, l'Agence de l'eau et le Conseil Général). Nous demandons un débat public sur le devenir de ces terrains, que ceux-ci soient gérés d'un seul tenant et par une structure mixte associant de façon effective les associations locales ! Comment se fait-il que le même dossier avance à Chambonchard et pas en Haute-Loire ?

Pour SOS Loire Vivante, c'en est trop ! Le sujet sera débattu lors de l'Assemblée Générale du 15 octobre - y compris la question des expropriés et celle de la rétrocession des bâtiments aux communes - et une pétition à l'attention du Président du Conseil Général sera lancée. Nous n'attendrons pas éternellement l'aboutissement de quinze années de lutte ! Nous ferons donc nous-mêmes une proposition à l'EPL d'une structure mixte intégrant les intéressés pour la gestion des terrains.

#### ... mais il y a aussi de bonnes nouvelles !

Le comité de direction de l'EPL a changé de majorité et M. Jean Germain, Maire de Tours, en est le nouveau Président. Des perspectives de coopération entre SOS Loire Vivante et l'ancien EPALA voient même le jour ! Par ailleurs, la consultation du public sur la gestion de l'eau bat son plein (voir supplément de SOS Infos et le questionnaire à remplir et à retourner au siège de SOS Loire Vivante). Enfin, la première édition du Big Jump - une action d'envergure européenne et qui participe à la consultation du public, initiée et coordonnée par European Rivers Network - a été une grande réussite ! (voir article page 4).

# Big jump

2 0 0 5 A 2 0 1 5

## Projet d'aménagement routier dans les gorges de la Loire



Synthèse d'un article rédigé par l'association A.V.E.N.I.R.

Situé à 50 km de la source de la Loire, dans le nord-est du département de la Haute-Loire, le secteur de Monistrol-sur-Loire surplombe les gorges du fleuve.

### Des projets pharaoniques

Depuis juillet 2002, s'appuyant sur des prévisions qui annoncent pour les dix ans à venir un engorgement du trafic de la RD12, qui relie Monistrol-sur-Loire à Bas-en-Basset et à Beauzac, le Conseil Général de la Haute-Loire a commandité une série d'études visant à trouver une solution routière pour relier la RN 88 au secteur de Beauzac.

Ces études rejettent d'emblée l'élargissement de la voie actuelle et proposent plusieurs "scénarii". Tous les projets proposés reposent sur la création d'une nouvelle route et d'un viaduc pour franchir la Loire. Ces projets pharaoniques sont restés secrets pendant 2 ans. Heureusement, la presse locale a fini par les dévoiler : en 2003 puis en juin 2004.

### La mobilisation : naissance d'AVENIR DES GORGES DE LA LOIRE

En réaction à ces projets, les riverains mécontents se sont regroupés en collectif d'opposition et ont créé dans l'association A.V.E.N.I.R (Association de Valorisation de l'Environnement et des Intérêts de la Ruralité) DES GORGES DE LA LOIRE en juillet 2004. Elle compte aujourd'hui 150 membres actifs ; elle s'est donnée pour objet : la défense, la protection et la valorisation de l'environnement, du cadre de vie, des activités rurales et agricoles, de la santé, des pratiques de loisirs et du patrimoine. L'association est farouchement opposée à tous les projets présentés, pour les raisons suivantes :

- impact dévastateur sur le fleuve Loire
- conséquences catastrophiques pour le monde agricole
- coût
- insécurité des nouveaux tracés, tous accidentogènes
- manque de lisibilité des objectifs recherchés
- hypothèse de travail très discutable : ne peut-on éviter "l'asphyxie" de la RD12 ?
- qualité de vie amputée pour l'ensemble des riverains

### Ce que nous proposons : un développement maîtrisé, qui passe par :

#### 1- Une réflexion conjointe entre les régions Auvergne et Rhône-Alpes

Le département de la Haute Loire (notamment la partie Est) a connu un développement soutenu ces dernières années. Le secteur de Monistrol est fortement tourné vers le département de la Loire : l'ensemble des problématiques de développement doivent être envisagées en concertation étroite entre la région Auvergne et la région Rhône Alpes, celle-ci mettant un point d'honneur à limiter les trajets en voiture. Nous voyons arriver des projets "d'aspirateurs à véhicules".

#### 2- La mise en valeur des gorges de la Loire

Elle nécessite une politique de préservation affirmée. La pérennité et la qualité de cette préservation reposent sur une étude précise de la réglementation à appliquer sur ce secteur. La faune et la flore des gorges peuvent-elles espérer qu'on puisse les classer pour mieux les protéger.

### 3- La préservation du secteur agricole

Il nous est facile d'imaginer les difficultés rencontrées par les exploitants, qui veulent vivre de leur travail, obligés de céder du terrain pour une nouvelle route, et contraints de la faire traverser par leurs troupeaux... Si le tourisme se développe, des perspectives s'offrent à eux par la mise en place d'activités diversifiées visant les productions de qualité, et par l'obligation de conserver en état des paysages accueillants.

### 4- Le développement d'un tourisme différent

En favorisant les pratiques de loisirs (randonnées, pêche, chasse, découverte, canoë), le tourisme serait de lui-même plus viable. Les gorges sont une richesse considérable, totalement sous-exploitée, très souvent méconnue par les autochtones. Elles sont un atout majeur que ce secteur doit absolument conserver et protéger.

### Nos actions

**Pétition :** La première action a été de proposer une pétition à la signature des habitants : 5340 signatures recueillies en deux mois. Elle a été portée en mains propres au Président du Conseil Général de la Haute-Loire. Ce dernier, ce fut là notre première victoire, nous a annoncé la reprise du dossier par le Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières. Le projet sera débattu dans le cadre de la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

**Manifestation :** dans les rues du Puy-en-Velay le 23 octobre dernier : plus de 400 personnes mobilisées.

**Rencontres avec tous les élus du secteur.**

**Participation à l'élaboration du SCOT :** nous allons suivre les débats du syndicat mixte, comme nous y avons été invités par son président, M. Claude Vial, afin d'être toujours au plus près des décisions prises.

**Marche découverte dans les gorges de la Loire :** le dimanche 10 avril 2005, prochaine le 9 avril 2006.

Notre lutte ne fait que commencer, et nous savons par avance que nous aurons besoin de patience et de détermination. Nous n'en manquons pas. Riches de n'être inféodés à aucun parti, aucune tendance, nous sommes des acteurs libres au sein du débat de société auquel nous tenons à être associés.

Mais nous nous sentons isolés. Nous avons besoin de l'appui de toutes celles et tous ceux qui se battent pour une terre préservée, à visage humain. Nous ne sommes pas passésistes mais soucieux de vivre en harmonie avec le cadre qui nous entoure.

Le bureau de l'association A.V.E.N.I.R des Gorges de la Loire,  
Nant, 43120 Monistrol-sur-Loire  
Tél : 06.18.27.36.93 - avenirdgl@wanadoo.fr



## Le Mas de Bonnefont équipé d'un système d'assainissement planté de roseaux

C'est dans une politique de respect de l'environnement que SOS Loire Vivante tente depuis plusieurs années de rendre le Mas de Bonnefont totalement indépendant d'un point de vue énergétique et concernant le cycle "humain" de l'eau. Ceci étant réalisé dans l'objectif de vivre harmonieusement avec le milieu dans lequel nous nous situons, à savoir, les gorges de la Loire. C'est dans cet objectif que deux projets virent le jour durant l'été 2003 :

- installation de 8 panneaux photovoltaïques,
- aménagement d'un système de recyclage des eaux usées.

Durant le chantier de jeunes internationaux qui s'est déroulé du 11 au 22 juillet 2005 le système d'assainissement a pu être finalisé. Des bénévoles venus du monde entier y ont travaillé durant trois étés consécutifs.

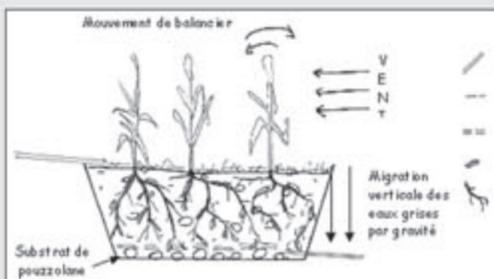
Ce procédé de traitement des eaux usées du Mas permet d'obtenir de meilleurs rendements épuratoires qu'une fosse septique classique.

### Principe de fonctionnement

L'idée consiste à utiliser une filtration physique et une épuration biologique pour un rendement épuratoire maximal.

1. La première filtration se fait de manière **physique** :

L'eau grise qui arrive en surface du filtre de pouzzolane est filtrée mécaniquement par la granularité du substrat. Les particules les plus grosses sont bloquées en surface tandis que l'eau et les particules les plus fines descendent dans le filtre. Cette eau chargée en éléments de petite dimension est envoyée sur un second bassin où le même processus s'effectue. A l'arrivée dans la mare terminale, l'eau est épurée de ses particules de façon mécanique.



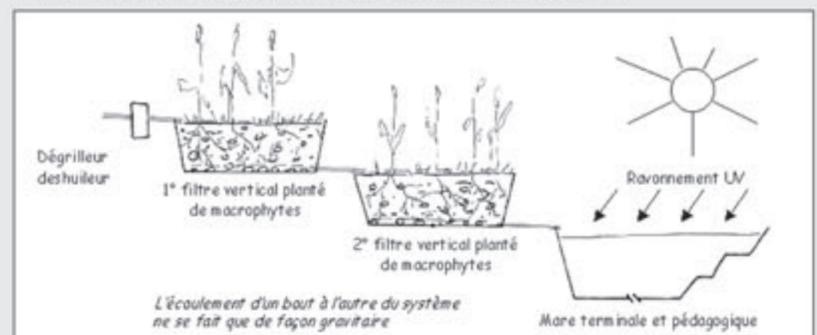
Chantier international, été 2005

Les éléments polluants qui resteraient après passage dans le filtre peuvent être éliminés par un procédé de lagunage. Celui-ci se fait par l'action des ultraviolets solaires qui détruisent les molécules de phosphates et de nitrates.

### 2. A cette filtration physique s'ajoute une filtration **biologique** :

Cette eau chargée, qui dépose les particules organiques qu'elle véhiculait sur les filtres, a tendance à colmater ceux-ci. C'est pourquoi, en plantant des macrophytes appropriés (le rendement épuratoire est plus ou moins bon selon les espèces), on agit de 4 manières sur le principe épuratoire :

- Physiquement, les racines des macrophytes qui poussent dans le substrat du filtre provoquent une aération mécanique du milieu. De plus, leur prise au vent naturelle empêche, par le mouvement des tiges, un colmatage en surface du filtre.
- Biologiquement, les racines des macrophytes dégagent de l'oxygène en profondeur et elles servent également de support à une population bactérienne.
- Ces bactéries aérobies (qui ont un rendement épuratoire supérieur aux bactéries anaérobies) vont dégrader la matière organique apportée par les eaux grises et elles vont fragmenter les molécules organiques complexes non assimilables par les plantes.
- C'est à cette étape qu'interviennent une nouvelle fois les macrophytes plantés en surface. Une fois que les molécules organiques sont "simplifiées chimiquement", les macrophytes peuvent les assimiler dans leur cycle biologique pour former de la biomasse. Ainsi, les macrophytes concourent au nettoyage du filtre.



## La campagne pour le démantèlement du barrage de Poutès :

**Détruire un seul des trois barrages serait suffisant pour sauver le saumon**

Le Conseil Supérieur de la Pêche a rendu sa copie sur les nuisances du barrage de Poutès... et toutes les conclusions vont dans le même sens : Poutès reste LE point noir pour la restauration du saumon. Ce constat semble désormais acquis par la sphère scientifique mais également administrative - mis à part EDF et quelques maires des communes concernées, très mobilisés par le maintien de l'ouvrage. Mais la décision sera politique...



Le collectif propose donc de ne démanteler que le barrage de Poutès parmi les trois qui alimentent le complexe hydro-électrique de Monistrol (voir schéma ci-dessus et de conserver les deux autres sur l'Ance du sud. Cette solution présenterait un grand avantage : les deux autres barrages pourraient continuer à être exploités. Ainsi près de la moitié de la production électrique serait conservée. EDF n'étant pas intéressé par cette solution, un groupement d'intérêt économique constitué des communes de la vallée pourrait se substituer à l'entreprise. Ainsi les revenus de l'exploitation pourraient pallier les pertes en termes de taxes locales.

Le démantèlement se heurte essentiellement au problème de la production d'énergie renouvelable et au financement de l'opération : Comment pallier la perte de production d'énergie ? Qui paie pour le démantèlement ? Comment pallier la perte de revenus pour les communes (taxe professionnelle) ?

Sur la question de l'énergie, la première des choses est de démystifier le terme "renouvelable" : il ne signifie pas

que la technique de production n'a pas d'impact sur l'environnement, mais seulement que le gisement est inépuisable ! A ce titre, toutes les énergies "renouvelables" ne se valent donc pas. Il est alors nécessaire de réfléchir à quelles énergies renouvelables nous voulons développer ou maintenir. A titre de comparaison, le parc d'éoliennes d'Ally, situé à 40 Km en aval de Poutès, produira à lui seul l'équivalent de ce que produit actuellement le barrage - l'équivalent en véritable "énergie verte". Et les potentialités sont nombreuses dans le département, comme l'indique l'étude énergétique produite par le WWF (étude disponible sur demande).

Il reste à trouver le moyen de financer le démantèlement, principale raison pour laquelle le gouvernement hésite à se prononcer. On peut penser que l'Europe, après avoir engagé plusieurs millions d'euros dans le cadre de plusieurs plans de restauration du saumon, aurait l'occasion de finaliser et rendre cohérents tous ces programmes. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Plan Loire Grandeur Nature seraient également des financeurs naturels puisque la préservation de la biodiversité fait partie de leurs prérogatives.

### La campagne continue...

La médiatisation de la campagne prend de l'ampleur, avec de nombreux articles (Terre sauvage, l'Eveil, la Montagne) ; la Fondation Nature et Découvertes, qui soutient la campagne a également fait paraître une série d'articles (Télérama, le Monde 2, le Nouvel Observateur, Forêts Magazine, Terre sauvage, Elle...). Journaux télévisés : France 2, France 3 Auvergne, débat sur Direct 8 (chaîne de la TNT).

La pétition en est à 50.000 signatures, elle est prolongée jusqu'en mars.

Nous avons créé un site Internet : [www.monistrolsanspoutès.org](http://www.monistrolsanspoutès.org)

La campagne continue en 2005, avec des réunions d'information dans les communes de la vallée, un colloque sur le thème des énergies et leur labellisation, ainsi qu'un nouveau voyage de presse organisé par le WWF et un film sur le saumon et Poutès.

## Les associations angevines s'opposent au nouveau projet d'irrigation du Val d'Authion

**A partir d'une communication de Jacques Zeimert, Président de l'association Sauvegarde de la Loire angevine, membre du comité Loire Vivante**

Un vaste projet concernant l'irrigation du bassin de l'Authion a donné lieu, en août 2004, à un arrêté préfectoral d'autorisation. Trois associations, la Sauvegarde de l'Anjou, la Fédération de pêche et la Sauvegarde de la Loire angevine, ont déposé un recours devant le tribunal Administratif considérant que ce dossier présentait d'importantes lacunes et que le projet portait gravement préjudice à l'environnement et à l'hydrosystème ligérien.

Ce projet, porté par l'Entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion, a pour but de créer un réseau d'alimentation pour l'irrigation et d'autres services dans les secteurs de Beaufort/Jumelles/Brion. Il multiplie par 2,5 les prélèvements d'eau de Loire (pour atteindre 3,75 m<sup>3</sup>/s), notamment par la création de deux nouvelles stations de pompage : une dans la Loire et l'autre dans l'Authion. Le coût de ce projet, en augmentation, est actuellement estimé à plus de 17 Millions d'Euros.

Les conséquences de ce projet sur l'écosystème Loire et la qualité de l'eau sont jugées préoccupantes par les associations, d'autant qu'il ne permettrait pas, contrairement à ce qu'annonce le promoteur, l'arrêt des prélèvements dans la nappe du Cénomani - prélèvements aujourd'hui non contrôlés. Par ailleurs, aucune stratégie en faveur d'une économie d'eau en matière d'irrigation n'est envisagée. Le préfet avait, en octobre 2001, demandé à l'Entente qu'une étude sur les pertes par infiltration/évaporation soit terminée pour décembre 2003. Elle n'est toujours pas rendue. Peut-être d'ici la fin de 2005 !

Enfin, des fonds publics sont utilisés d'une façon occulte puisque l'enquête d'intérêt général n'a donné lieu à aucun dossier soumis à l'avis du public. Le coût de chacun des trois grands éléments de ce dossier, les sources de financement, la prise en charge des frais de fonctionnement et la contribution des bénéficiaires - qui ne sont estimés qu'à une soixantaine alors qu'il y a plusieurs centaines d'irriguants dans la vallée de l'Authion - restent incertains.

Les services de l'Etat, à des degrés divers, ont émis des avis réservés à l'égard de ce dossier. La mission déléguée de bassin, normalement incontournable, a même refusé de se prononcer sans avoir des informations complémentaires qu'elle avait demandées mais qu'elle n'a jamais eues. Le préfet a pris un arrêté d'autorisation avec une célérité exceptionnelle en période de congés estivaux (sous quelles pressions ?) et a même accordé un prélèvement supérieur à ce qui était demandé !

Les différents sont si nombreux et si profonds que les Associations requérantes ne pouvaient que demander au juge de dire le droit. Toutefois, ces trois associations ne se contentent pas de faire de l'obstruction stérile puisqu'elles ont fait, elles-mêmes, des propositions plus réalistes. En tout état de cause, le problème de l'irrigation, mais aussi celui de la gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Authion, devrait être discuté, et résolu, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion (SAGE Authion) dont la constitution de la commission Locale de l'eau (CLE) vient seulement d'être arrêtée.

## Rivières d'Images et Fleuves de Mots - Loire

La 8<sup>ème</sup> édition du concours Rivières d'Images et Fleuves de Mots a réuni plus d'une trentaine de classes de la maternelle au collège ; le thème **Relations Homme et Fleuves** a animé ces classes participantes durant toute l'année scolaire.

L'exposition "**Au fil de la Loire**", résultat du travail des élèves du bassin, s'est installée durant tout l'été sur les quais de Loire de la ville de Digoïn, en partenariat avec l'Observatoire de la ville. L'inauguration de l'exposition et la remise des prix s'est déroulée le 17 juin 2005 avec le jury. Les classes gagnantes de sont :

### • Coup de cœur du Jury :

"1000 et 1000 Millions de Moulons", 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA, Collège Victor Hugo, 18027 Bourges

### • 1<sup>er</sup> prix Art Plastique :

"Visions de Loire", Collège Jean Rostand, 58260 La Machine

### • 2<sup>ème</sup> Prix Art Plastique :

"CHERe Loire", 5<sup>ème</sup>, Collège Saint Gatien, 37300 Joué-les-Tours

### • 1<sup>er</sup> Prix Poésie :

"La Bieudre suit son chemin", CM1/CM2, Ecole élémentaire, 03320 Pouzy-Mesangy

• 2<sup>ème</sup> Prix Poésie : "Le Voyage d'une Bouteille d'Eau de l'Ours à l'Océan", CE1/CE2, Ecole du Bourg, 03210 Agonges



Collège Victor Hugo de Bourges, lauréat 2005

[http://www.rivernet.org/educ/rifm/rivima\\_f.htm](http://www.rivernet.org/educ/rifm/rivima_f.htm)

## Anciens bulletins

Nous lançons un appel aux adhérents : toutes personnes possédant les anciens numéros du bulletin d'information d' SOS Loire Vivante et ne souhaitant pas les conserver sont invités à nous les faire passer au bureau de l'association car un des adhérents a des manques dans sa collection et souhaiterait vivement les combler.

Numéros manquants : 1-3-4-5-8-10-13-20-21-25-29-30-31-34-35

## Bulletin Adhésion / Réadhésion / Souscription

Nom et prénom : ..... N° Adhérent .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Adhésion :  7,5 €  15 €  25 €  50 € Autre montant : ..... €

Toute adhésion de plus de 14 € comprend l'abonnement à SOS Loire Vivante Infos

Date : ..... Signature : ..... **Merci de votre soutien et votre fidélité.**

Chèque à adresser à SOS Loire Vivante - 8, rue Crozatier - 43000 Le Puy-en-Velay - Tél. : 04 71 05 57 88

## Colloque Risques et loisirs au bord des grands fleuves d'Europe



Les 22 et 23 septembre 2005, l'Établissement Public Loire a organisé à Orléans un colloque international sur les risques et loisirs au bord des grands fleuves européens, dans le cadre d'un projet financé par l'Europe. Il fut notamment l'occasion d'un échange d'expériences sur la gestion des crues en Europe... et de

voir que des initiatives ambitieuses et concertées voient le jour sur le bassin du Rhin, de la Seine et de la Waal aux Pays-Bas. L'autre sujet abordé fut les axes de développement des loisirs autour des fleuves, aux premiers rangs desquels la Loire à vélo et la baignade. European Rivers Network a été invité à présenter le Big Jump, projet qui a reçu l'enthousiasme de l'assistance. Les prises de contacts ont été nombreuses et prometteuses pour un Big Jump Loire en 2007. Il est intéressant de voir l'EPL organiser le premier véritable échange d'expériences européen sur ces sujets en France. Dommage que les associations n'aient pas été nombreuses à se déplacer pour l'occasion.

## Big Jump 2005

**17 juillet 2005, 14 h 00 :** Big Jump, un vrai succès au niveau européen ! Des visiteurs ravis, des partenaires enthousiastes, le plaisir de se baigner en rivière ont fait de cette Première Journée Européenne de la Baignade en Rivière un événement inoubliable pour tous !

Initié et coordonné par European Rivers Network en Europe et coordonné par son siège français SOS Loire Vivante dans les pays francophones, le Big Jump de juillet 2005 a avancé à pas de géant vers ses objectifs : dans 22 pays, 250.000 à 300.000 personnes ont redécouvert leurs petites ou grandes rivières et lacs ; plus de 200 actions ont eu lieu le long de 31 cours d'eau et lacs, et nombre d'expositions et de débats ont été organisés. Des partenaires plein d'imagination ont proposé de multiples initiatives originales à travers l'Europe, et jusqu'au Jourdain ! Pour sa première édition, le Big Jump a plongé si loin qu'il a atteint les objectifs fixés pour l'édition de 2010 ! La couverture médiatique a également été très complète, avec de nombreux reportages aux heures de grande écoute, des émissions spéciales et des articles à la télévision, à la radio et dans les journaux ! Découvrez plus de détails sur notre site : [www.bigjump.org](http://www.bigjump.org).

De nombreux partenaires empressés nous sollicitent pour Big Jump européen avancé, avant même 2010 !



### Le Big Jump prend pied en France...

En France, l'édition 2005 du Big Jump coordonnée par SOS Loire Vivante, correspond à une phase de promotion : une dizaine d'événements officiels ont été recensés. Citons quelques initiatives exemplaires organisées sur la Marne par le Syndicat Mixte Marne Vive et le Conseil Général Val de Marne ou encore sur le haut bassin de la Loire, qui sont porteuses d'espoir pour un Big Jump plus grand sur la Loire ou même en France.

L'espoir est d'autant plus permis que des initiatives allant dans la même direction que le Big Jump existent déjà : les plages de Beauvilliers et de Blois, la plage avec piscine à Nevers présentées lors du colloque Risques et Loisirs autour des grands fleuves d'Europe à Orléans. Les organisateurs, ainsi que d'autres structures associatives ou institutionnelles se sont montrés particulièrement enthousiastes lors de la présentation de Big Jump à ce même colloque et sont prêts à travailler avec SOS Loire - Vivante pour un Big Jump ligérien dès 2007 !

Rappelons brièvement ce qu'est le Big Jump : une invitation à célébrer les rivières européennes. Ce projet ambitieux vise à réconcilier la population avec leurs rivières et lacs. Il a un double but : suivre la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne pour l'Eau, et sensibiliser les citoyens à la gestion de l'eau, aussi bien au niveau collectif qu'au niveau individuel. Big Jump est donc un double saut : saut en avant en terme de qualité d'eau, saut collectif des citoyens européens dans les rivières en 2015 !



Les plages de Loire  
© Musée de la Marine de Loire

## La Directive Cadre Eau : une directive ambitieuse... une application incertaine

La Directive Cadre Eau nous est vendue comme un modèle en termes de gestion globale de la ressource en eau. Mais que peut-on attendre de cette directive en termes d'amélioration effective de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ? L'avis des acteurs associatifs est réservé...

L'obligation de résultats est un objectif en soi assez séduisant. Il faudra cependant veiller à ce que les dérogations en cas de "détérioration temporaire", de masse d'eau de surface "artificielle ou fortement modifiée", de "coût démesuré" des objectifs environnementaux, ou encore "en raison d'un intérêt public supérieur" ne viennent pas affaiblir cet objectif. Par ailleurs, en cas de non respect de la directive en 2015, les moyens de coercition de l'Europe seront-ils suffisants ? Ce ne serait pas la première fois que la France ne respecte pas une directive Européenne (la France est hors-la-loi par rapport à la directive nitrates, la directive sur les eaux résiduaires urbaines et la directive Habitats)... et on en prend déjà le chemin pour la DCE !!! L'exemple le plus marquant du manque de volonté du gouvernement est certainement la non-application du principe pollueur - payeur : alors que les collectivités et les industries ont fait de gros efforts pour réduire leurs rejets et leur consommation d'eau, le constat est unanime sur la déresponsabilisation du secteur agricole (voir ci-dessous). Sera-t-il possible de respecter les objectifs de la DCE si on recule à la première occasion sur un point aussi capital et clairement identifié que la pollution azotée et les pesticides ?

Pris comme modèle pour son organisation décentralisée de la gestion de l'eau, le système français présente "un bilan très médiocre des actions de protection de la ressource" (rapport Miquel, mars 2003). Proximité ne rime donc pas forcément avec efficacité ! Si nous voulons atteindre les objectifs fixés par l'Europe d'ici 2015, nous aurons donc besoin d'une politique plus ambitieuse. Selon les bassins, les Agences de l'eau prévoient que 50 à 75 % des "masses d'eau" n'atteindront pas cet objectif ! La DCE ne suffira donc pas à elle seule à garantir l'avenir de nos fleuves. Il sera nécessaire que les Etats aient le courage de voir les problèmes en face et prennent leurs responsabilités. Il n'est pas sûr que l'Europe ait les moyens d'imposer ses ambitions ; la mobilisation de chacun et notamment de la société civile sera donc nécessaire pour contre-balancer le poids des lobbies qui cherchent le status quo, au premier rang desquels le lobby agricole.

### Le principe pollueur - payeur une nouvelle fois bafoué...

Les Agences de l'eau perçoivent une redevance (taxe) sur les prélèvements d'eau et sur les rejets d'eau polluée. Cet argent - 1,8 milliard d'euros par an - sert à financer les investissements pour la dépollution des eaux usées ou une meilleure maîtrise de la consommation (seuls 10 % de cet argent est affecté au budget de fonctionnement des Agences). Ce système a également l'avantage de d'inciter à moins polluer et moins consommer d'eau puisque chacun est sensé payer cette taxe en rapport avec la quantité d'eau qu'il ponctionne et la quantité de pollution qu'il rejette dans le milieu naturel : c'est le principe pollueur - payeur. Ce principe est imposé par la Directive Cadre Eau et figure dans la charte de l'environnement adossée à la constitution française.

Or en France, ce principe est appliqué inéquitablement : les tableaux ci-dessous montrent que si 3/4 des nitrates et 90 % des pesticides sont produits par le secteur agricole, qui représente également les 2/3 de l'eau consommée, celui-ci ne paie cette taxe que de façon symbolique. *A contrario*, si les ménages polluent moins, ils financent 90 % de la redevance pollution et 72 % de la redevance prélèvements. Les ménages sont donc les vaches à lait du système et le secteur agricole est déresponsabilisé ! Le projet de loi sur l'eau actuellement en discussion au parlement changera peu les choses : le secteur agricole qui ne paie actuellement que 1 % du budget global des agences de l'eau paiera à l'avenir 4 %, grâce à un lobbying efficace. En effet, la taxe qui devait être mise en place sur les engrais azotés (principaux pourvoyeurs de nitrates) a finalement été abandonnée sous la pression de la FNSEA. Quant à la taxe sur les pesticides (1,2 € / Kg), toute symbolique, elle n'aura aucun impact sur le prix de vente et ne sera donc pas une incitation à moins polluer. Par ailleurs, la même loi prévoit que les industriels et les agriculteurs ne devront pas payer l'eau plus de la moitié de ce qui est demandé aux ménages et collectivités !

### Qui pollue, qui paie ?

Répartition de la production de polluants par secteur d'activité :

	Matières organiques	Nitrates	Pesticides	Matières toxiques	Redevance pollution
Ménages	35 %	20 %	10 %		89 %
Agriculture	30 %	74 %	90 %		1%
Industrie	32 %	6 %		100 %	10 %

### Qui consomme de l'eau, qui paie ?

Répartition de la consommation par secteur d'activité :

	Consommation d'eau	Redevance prélèvements
Ménages	24 %	72 %
Agriculture	68 %	6 %
Industrie	8 %	22 %

Source : à partir de : Rapport au Sénat 2005 / MEDD, IFEN, agreste, Agence de l'eau, Sénat, in Nature Loire n°109